

Ce document présente une version simplifiée de la réglementation d'urbanisme. En cas de contradiction, le règlement municipal prévaut.

Pour la construction d'une clôture, muret ou mur, vous devez vous procurer un permis au service d'urbanisme. Le coût du permis est de 25\$.

Durée valide du permis : 6 mois

Emplacement

Les clôtures, les murets et les murs de soutènement, sont permis en marges/cours avant, latérales et arrière. Ils peuvent être installés le long des lignes de terrain, à un minimum de 1m du domaine public. Les clôtures et murs doivent être maintenus en bon état et l'affichage y est prohibé.

Hauteur

| Types | Hauteur maximale autorisée | | | |
|---------|----------------------------|------------------------|--------------------------|-----------------------------------|
| | Marge avant | Triangle de visibilité | Cours / marges latérales | Marge arrière et avant secondaire |
| Clôture | 1.2m | 1m | 1.80m | 1.80m |
| Haies | n/a | 1m | n/a | n/a |
| Muret | 1.2m | 1m | 1.80m | 1.80m |

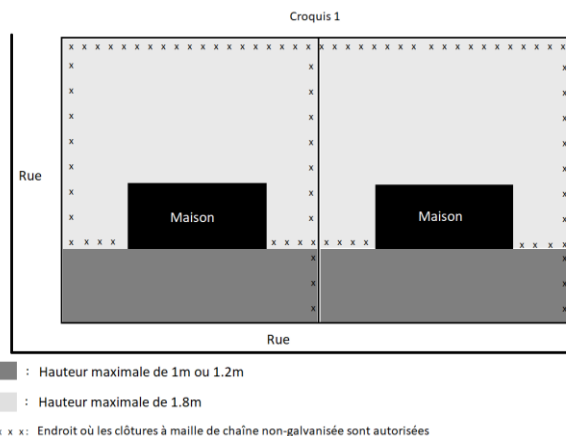
Matériaux

Les matériaux autorisés pour les clôtures et murets sont le métal pré-peint en usine ornementale; le bois plané, soit traité et/ou peinturé; le perche; le P.V.C. ou vinyle; le fer forgé peint; la maille de chaîne non-galvanisée avec ou sans lamelles (type frost); les pierres ou briques cimentées.

Clôtures prohibées

Les clôtures sous-tension, les clôtures possédant du fil de fer barbelé et les clôtures à maille de chaîne galvanisée.

Les clôtures en maille de chaîne non galvanisée avec ou sans lamelles (type frost) ne sont pas autorisées en marge avant, sauf dans le prolongement d'une clôture installée le long d'une ligne latérale de lot. Elles sont également autorisées en marge avant secondaire pour les terrains de coin (voir croquis 1).



Mur de soutènement

Lorsque la topographie d'un terrain nécessite d'exécuter des travaux de remblayage, de terrassement ou d'aménagement paysager, entraînant une augmentation du niveau de plus de 2.4m, mesuré à partir du niveau moyen du sol, il est alors nécessaire d'y construire un mur de soutènement sous certaines conditions (voir le règlement de zonage).

Au plaisir de vous servir!

Réservé au service d'urbanisme

Matricule : _____ Zonage : _____ No lot : _____

Adresse des travaux : _____

Identification :

Propriétaire

Requérant

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Description des travaux

Hauteur : _____

Longueur : _____

Matériaux : _____

Documents à joindre à la demande

Croquis d'implantation

Auto construction Ou Entrepreneur

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postale : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

R.B.Q. : _____

Coût (une estimation des matériaux et de la main-d'œuvre) : _____

Durée des travaux

Début : _____

Fin : _____

Signature du propriétaire ou du requérant : _____ **Date :** _____